

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 17 février 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie; et

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2026-02-1908

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2026;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Vérification financière 2025 : date du dépôt du rapport financier
- 7- Entretien des habits de combat : nouvelle entente avec Isotech Instrumentation inc. (L'Arsenal) pour les années 2026 et 2027
- 8- Véhicule autopompe (250) : remplacement de la pompe d'amorçage
- 9- Achat d'une première partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026
- 10- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI)
 - 10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2025-2034 de la MRC du Haut-Richelieu : adoption du rapport annuel d'activités 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

- 10.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2026-2035 de la MRC du Haut-Richelieu : entrée en vigueur le 13 février 2026
- 11- Régie intermunicipale d'incendie : possibilité d'adhésion d'autres municipalités
 - 11.1 Municipalité de Saint-Alexandre : résolution concernant un mandat d'exploration pour regroupement avec la Régie
 - 11.2 Municipalité de Henryville : résolution d'intention pour regroupement des services de sécurité incendie
 - 11.3 Municipalité de Noyan : demande de rencontre exploratoire pour ajout de municipalités à la Régie ou création d'une autre régie
 - 11.4 Modes de coopération intermunicipale et régionale
- 12- Journée de formation pour les officiers – « Gestion de l'intervention » : annulation et report à une date ultérieure
- 13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
- 14- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 14.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 14.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2025
- 15- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 16- Varia
 - 16.1 Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Demande pour des walkies-talkies (émetteurs-récepteurs portatifs) : conclusion du dossier
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant sous la rubrique « Régie intermunicipale d'incendie : possibilité d'adhésion d'autres municipalités » (point 11) :

- 11.5 Rencontre des maires des municipalités souhaitant étudier la possibilité d'adhésion à la Régie

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026

Ri-2026-02-1909

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2026-02-1910

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 17 février 2026;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 56 138,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Vérification financière 2025 : date du dépôt du rapport financier

Suite à la vérification financière 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie effectuée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (réf. résolution No Ri-2023-07-1576), le rapport financier et le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance du Conseil d'administration qui se tiendra le 17 mars 2026 à 19h30.

Tel que requis par la loi, un avis public à cet effet sera affiché aux endroits désignés dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

7- Entretien des habits de combat : nouvelle entente avec Isotech Instrumentation inc. (L'Arsenal) pour les années 2026 et 2027

Ri-2026-02-1911

Considérant que la *Norme NFPA 1851 – Sélection, entretien et maintenance des ensembles de protection pour la lutte contre les incendies* prévoit que des inspections approfondies de l'équipement de protection individuelle doivent être réalisées par des employés qualifiés au moins tous les 12 mois ou chaque fois qu'un problème est détecté lors d'une inspection de routine;

Considérant que depuis octobre 2018, la Régie intermunicipale d'incendie confie l'entretien des habits de combat à Isotech Instrumentation inc., division d'entretien d'équipement personnel de la compagnie L'Arsenal;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

Considérant que Isotech Instrumentation inc. a transmis à la Régie intermunicipale d'incendie un nouveau projet d'entente pour l'entretien des habits de combat de la Régie pour les années 2026 et 2027, incluant le Programme Fidélité donnant droit à un escompte de 10 % sur les prix réguliers;

Considérant que le service de base proposé inclut un lavage avancé ainsi qu'une inspection des habits de combat, le tout selon la norme NFPA 1851;

Considérant que les services de réparation, de décontamination et d'imperméabilisation des habits de combat peuvent être fournis sur demande, selon les besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU :

- d'approuver l'entente avec Isotech Instrumentation inc., division d'entretien d'équipement personnel de la compagnie L'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat de la Régie intermunicipale d'incendie pour les années 2026 et 2027, incluant le Programme Fidélité;
- d'autoriser Madame Suzanne Boulais, présidente, et Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Véhicule autopompe (250) : remplacement de la pompe d'amorçage

Ri-2026-02-1912

Considérant que les tests annuels de performance et l'inspection des véhicules incendie de la Régie intermunicipale d'incendie ont été réalisés par la compagnie Thibault & Associés, une division de L'Arsenal;

Considérant que la pompe d'amorçage du véhicule autopompe (250) doit être remplacée;

Considérant la soumission datée du 22 janvier 2026 de Thibault & Associés (L'Arsenal) au montant de 3 775,55 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'autoriser le remplacement de la pompe d'amorçage du véhicule autopompe (250) de la Régie intermunicipale d'incendie, le tout pour un montant total de 3 775,55 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Achat d'une première partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026

Ri-2026-02-1913

Considérant qu'un montant de 37 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'achat d'outillage et d'équipement (poste de dépense No 03-310-50-725 intitulé « Achat de biens - outillage et équipement »);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, souhaite procéder à l'achat d'une première partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat d'une première partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026, et ce, jusqu'à un montant maximal de 12 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI)

10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2025-2034 de la MRC du Haut-Richelieu : adoption du rapport annuel d'activités 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

Ri-2026-02-1914

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 14 février 2025;

Considérant que, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (S-3.4) :

« Toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité[s] pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie. »

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en oeuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques en matière de sécurité incendie;

Considérant que le rapport annuel d'activités 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, a été dûment complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont reçu copie de ce rapport et ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

ET RÉSOLU :

- d'adopter le rapport annuel d'activités 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;
- d'autoriser la transmission de ce rapport à la MRC du Haut-Richelieu afin qu'elle procède à la consolidation de l'ensemble des rapports annuels d'activités transmis par les autorités locales et qu'elle en assure ensuite la transmission au Ministère de la Sécurité publique, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2026-2035 de la MRC du Haut-Richelieu : entrée en vigueur le 13 février 2026

Les membres du Conseil d'administration sont informés que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2026-2035 de la MRC du Haut-Richelieu, tenant compte des nouvelles orientations ministérielles, est entré en vigueur le 13 février 2026.

À ce sujet, la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration les documents suivants :

- résolution numéro 17784-26 adoptée le 11 février 2026 par la MRC du Haut-Richelieu;
- avis public daté du 12 février 2026 de la MRC du Haut-Richelieu; et
- résumé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2026-2035.

11- Régie intermunicipale d'incendie : possibilité d'adhésion d'autres municipalités

11.1 Municipalité de Saint-Alexandre : résolution concernant un mandat d'exploration pour regroupement avec la Régie

La résolution numéro 26-02-31 adoptée par la Municipalité de Saint-Alexandre afin d'étudier la possibilité d'adhérer à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est déposée.

11.2 Municipalité de Henryville : résolution d'intention pour regroupement des services de sécurité incendie

La résolution numéro 9344-02-2026 adoptée par la Municipalité de Henryville afin d'étudier la possibilité d'adhérer à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, ou à tout autre regroupement régional, est déposée.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

11.3 Municipalité de Noyan : demande de rencontre exploratoire pour ajout de municipalités à la Régie ou création d'une autre régie

Le courriel daté du 11 février 2026 du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Noyan demandant une rencontre exploratoire afin d'étudier la possibilité d'ajouter des municipalités à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, ou de créer une autre régie, est déposé.

11.4 Modes de coopération intermunicipale et régionale

À titre informatif, la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration un schéma explicatif concernant les différents modes de coopération intermunicipale et régionale, à savoir :

- entente intermunicipale pour fourniture de service, ou pour délégation de compétence, ou pour délégation de compétence à la MRC par une entente entre des municipalités locales, ou pour constitution d'une régie;
- déclaration de compétence par une MRC, avec droit de retrait des municipalités locales ou sans droit de retrait des municipalités locales.

11.5 Rencontre des maires des municipalités souhaitant étudier la possibilité d'adhésion à la Régie

Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et présidente de la Régie intermunicipale d'incendie, informe les membres du Conseil d'administration qu'une rencontre des maires des municipalités souhaitant étudier la possibilité d'adhésion à la Régie a eu lieu le 4 février 2026 au bureau municipal de Saint-Sébastien.

Les maires présents ont convenu que la prochaine rencontre se tiendrait en présence des directeurs des Services de sécurité incendie de ces municipalités. La date et le lieu de cette rencontre seront fixés ultérieurement.

12- Journée de formation pour les officiers – « Gestion de l'intervention » : annulation et report à une date ultérieure

Les membres du Conseil d'administration sont informés que la journée de formation intitulée « Gestion de l'intervention » organisée par la MRC du Haut-Richelieu, qui devait avoir lieu le vendredi 6 février ainsi que le samedi 7 février 2026, a été annulée et reportée à une date ultérieure, et ce, en raison d'un problème de santé de l'instructeur.

Les cinq officiers ainsi que le pompier éligible à la fonction de lieutenant du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, qui avaient été autorisés à s'inscrire à cette formation, seront avisés lorsqu'une nouvelle date aura été fixée (réf. résolution No Ri-2026-01-1904).

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

Il n'y a aucun dossier à l'ordre du jour concernant la prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés.

14- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

14.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

14.2 Tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des tableaux concernant la « force de frappe » pour l'année 2025, tels que complétés par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et qui ont été transmis à la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur Bernhard donne quelques explications concernant ces tableaux et répond aux questions des membres du Conseil d'administration.

15- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

16- Varia

16.1 Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Demande pour des walkies-talkies (émetteurs-récepteurs portatifs) : conclusion du dossier

Suite à l'inventaire de l'ensemble des radios portatives du Service de sécurité incendie et à la vérification du bon fonctionnement des radios et des chargeurs qui ne sont plus utilisés, quatre radios ainsi qu'un chargeur multiple et un chargeur simple ont été remis au Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Le fil de branchement du chargeur multiple ne pouvant pas être retiré du véhicule autopompe-citerne (251), la Municipalité devra voir à se procurer un fil approprié.

Références :

- procès-verbal du 16 décembre 2025, point 15.2, pages 1768 et 1769
- procès-verbal du 20 janvier 2026, point 14.1, page 1782

17- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 février 2026**

18- Levée de la séance

Ri-2026-02-1915

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente